



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	CGC Elegance(MD) Coffered Ceiling Panels
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	41001000001
Usage recommandé	Carreau de plafond à poser utilisé dans un système de suspension à barres en T.
Restrictions d'utilisation	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	CGC Inc.
Adresse	350 Burnhamthorpe Road West, 5th Floor Mississauga, Ontario L5B 3J1 A Subsidiary of USG Corporation
Téléphone	1-800-387-2690
Site Web	www.cgcinc.com
Numéro de téléphone d'urgence	(905) 660-CAST (2278)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Aucune.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Consulter un médecin en cas de malaise.
Stockage	Conserver comme indiqué dans la section 7.
Élimination	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Fibre de verre		65997-17-3	71
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1)		26499-65-0	20
Eau		7732-18-5	9

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz.

4. Premiers soins

Inhalation	Les carreaux de plafond sont moulés et formés selon une forme ou une conception particulière pendant leur fabrication et ne libèrent aucun produit chimique dangereux dans des conditions d'utilisation normale. Le découpage des carreaux crée une poussière. La poussière irrite le système respiratoire et peut causer une toux et des difficultés respiratoires. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si la difficulté respiratoire persiste.
Contact avec la peau	Si de la poussière est créée à la suite du découpage du carreau et qu'elle vient en contact avec la peau, rincer la zone abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.
Contact avec les yeux	Si de la poussière est créée à la suite du découpage du carreau et qu'elle vient en contact avec les yeux, ne pas se frotter les yeux. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le présent document.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé. Si le produit est découpé, la poussière peut irriter la gorge et le système respiratoire et provoquer une toux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.
Agents extincteurs inappropriés	Sans objet.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Ininflammable. Pas de risque d'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Évacuer le matériau déversé à l'aspirateur. Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Les contenants doivent être étiquetés. Collecter dans des contenants approuvés et bien sceller. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et toute surface exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire et en quittant le travail.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé sur un sol ferme et plan et, pour préserver la stabilité, ne pas empiler plus de trois carreaux/boîtes de haut. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter le contact avec l'eau et l'humidité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm ³	Fibre.
		5 mg/m ³	Total des particules.
		5 mg/m ³	Fibre, totale
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m ³	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm ³	Fibre.
		5 mg/m ³	Fibres inhalables.
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	STEL	20 mg/m ³	Poussières totales.
	TWA	10 mg/m ³	Inhalable

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/mL	Fibres respirables.
		5 mg/m ³	Inhalable
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm ³ n	Fibre.
		10 mg/m ³	Poussières totales.
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	5 mg/m ³	Poussière respirable.
		10 mg/m ³	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Fournir une ventilation suffisante pour les opérations comme le découpage ou le perçage du produit qui génèrent de la poussière. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de protection approuvées lors du perçage ou du découpage du produit.
Protection de la peau	
Protection des mains	Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.
Autre	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
Protection respiratoire	Lors du perçage ou du découpage du produit, utiliser un système de ventilation locale par aspiration pour neutraliser la poussière et porter une protection respiratoire approuvée. Utiliser un appareil respiratoire à purification d'air homologué NIOSH/MSHA selon les besoins pour contrôler l'exposition.
Dangers thermiques	Aucune.
Considérations d'hygiène générale	Toujours suivre de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après la manutention du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection séparément du lavage régulier. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Carreau de plafond avec rebords carrés.
Couleur	Blanc.
Odeur	Aucune odeur.
Seuil olfactif	Sans objet.
pH	6 - 8
Point de fusion et point de congélation	Sans objet.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Ininflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité – inférieure (%) température	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité – supérieure (%) température	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%) température	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%) température	Sans objet.

Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Sans objet.
Solubilité	
Solubilité (eau)	1.56g/100g (H ₂ O)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	1450 °C (2642 °F)
Viscosité	Sans objet.
Autres informations	
Masse volumique apparente	50 livres/pied ³
Limite d'explosibilité	Sans objet.
Inflammabilité	Sans objet.
Classe d'inflammabilité	Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Dans des conditions normales, il ne se produira aucune réaction dangereuse.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales (voir la section 7).
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Produits incompatibles.
Matériaux incompatibles	Exposition à l'eau et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Aucuns connus.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière en suspension dans l'air (causée par le perçage ou le découpage du produit) peut irriter la gorge et les voies respiratoires supérieures pour provoquer une toux.
Contact avec la peau	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne pose pas de risque pour la peau.
Contact avec les yeux	Un contact direct avec des particules en suspension dans l'air (causées par le perçage ou le découpage du produit) peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation et un inconfort à l'estomac.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	La poussière (causée par le perçage ou le découpage du produit) peut irriter les yeux et les muqueuses du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures et causer des éternuements et une toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas un irritant cutané.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Ne devrait pas causer de sensibilisation respiratoire selon son historique de sensibilisation non cutanée.
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe aucune indication d'une action mutagène.
Cancérogénicité	Il n'existe aucune indication d'une action carcinogène.
Toxicité pour la reproduction	Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
Danger par aspiration	En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.
Effets chroniques	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.
Persistance et dégradation	Non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Autres effets nocifs	Produits stables avec aucun effet nocif connu sur l'environnement.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Recycler de manière responsable.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Non réglementé.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	Non réglementé.
Règlements internationaux	
Convention de Stockholm	Sans objet.
Convention de Rotterdam	Sans objet.
Protocole de Kyoto	Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 11-Mai-2016

Date de la révision -

Version n° 01

Autres informations En juin 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les fibres de verre à filament continu comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les données obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène possible, probable ou confirmée. L'ACGIH a établi une TLV (valeur limite d'exposition ou limite d'exposition recommandée) pour les fibres de verre à filament continu d'une fibre par centimètre cube d'air pour les fibres respirables, et de 5 mg par mètre cube d'air pour la poussière de fibres de verre inhalable. Ces concentrations ont été établies pour empêcher l'irritation mécanique des voies respiratoires supérieures. Le CIRC, le NTP (National Toxicology Program aux États-Unis) et l'OSHA (Occupation Safety and Health Administration aux États-Unis) n'inscrivent pas les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène. Au moment où elles sont fabriquées, les fibres de verre à filament continu contenues dans ce produit ne sont pas respirables. Les produits de verre à filament continu qui sont coupés, écrasés ou fortement traités de manière mécanique pendant la fabrication ou l'utilisation peuvent contenir une très petite quantité de particules respirables, dont certaines peuvent être des éclats de verre.

Avis de non-responsabilité Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement à des fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété du produit. Les informations sont fournies sans garantie. Ces informations sont considérées comme étant correctes. Ces informations doivent servir à prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.